

Institut national de médecine agricole

(INMA), Tours 

L'institut a toujours permis de conjuguer au futur le souci de la santé au travail, en informant et en formant les acteurs de la prévention professionnelle et de la santé publique des mondes agricole et rural.

Michel Gagey*, Jean-Pierre Grillet**, Benoît Crochet**, Patrick Choutet*

L'agriculture a toujours évolué au fil du temps en lien avec l'amélioration continue des connaissances, des pratiques et des progrès technologiques. Depuis les années 50, cette évolution est devenue révolution (« verte »), marquée par une amélioration sans précédent des rendements. Le passage d'une agriculture « attelée » à une agriculture « mécanisée » (multiplication par 5 du nombre des tracteurs entre 1950 et 1965), les progrès en matière d'intrants (généralisation de l'usage des engrais et des produits phytosanitaires), les améliorations génétiques animales et végétales ont favorisé l'industrialisation de la production et l'émergence de la filière agroalimentaire.

Cette évolution ne s'est pas faite à dangers et risques professionnels constants pour les travailleurs du monde agricole. Des risques existants ont été majorés, d'autres sont apparus, avec des expressions cliniques jusqu'alors peu connues (pour les risques toxiques notamment) du plus grand nombre des praticiens, peu ou prou en

charge de la surveillance médicale des populations agricoles et rurales.

Le rapprochement de la science et des pratiques a fait émerger l'agriculture hautement productive telle que nous la connaissons actuellement. Le même parallèle se devait d'exister pour la prise en compte des problèmes de santé des professionnels agricoles. Les missions à venir de l'Institut national de médecine agricole

CE QUI EST NOUVEAU

- Une plus grande souplesse dans le déroulement de la scolarité du diplôme de médecine agricole.
- Une offre de formation continue et de formations aux métiers de la MSA fortement diversifiée.

* Institut national de médecine agricole (INMA), 37000 Tours. ** Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, 93547 Bagnolet.

s'en trouvaient clarifiées : apports scientifiques aux pratiques médicales pour préfigurer la Santé-Sécurité au travail en agriculture d'aujourd'hui.

RÉTROSPECTIVE

Le 6 novembre 1958, le *Journal officiel* de la République française publie l'avis de déclaration du 29 octobre à la préfecture de Paris de l'Association française de prévention, hygiène et médecine agricole (AFPHMA), dont le but est l'étude de toutes les questions médicales et des problèmes de prévention se rapportant à l'agriculture. Les statuts prévoient la création éventuelle d'organismes pouvant notamment dispenser un enseignement. L'Institut national de médecine agricole (INMA) voit le jour le 10 novembre 1958, sous la présidence de Jean Vacher. Professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Tours et cultivateur amateur à ses heures, Jean Vacher a su percevoir très tôt le décalage apparaissant entre les évolutions de l'agriculture et les besoins d'information et de formation continue des professionnels de santé du monde agricole (d'abord médecins généralistes ruraux, plus tard médecins du travail). L'agriculture devait encore attendre près de 10 ans pour disposer officiellement d'un corps spécifique de médecins du travail.

Jusqu'en 1976, via une petite équipe de bénévoles, l'INMA s'investit logiquement dans le champ des zoonoses et des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires. Fidèle à son objectif premier d'être un vecteur d'information et de formation, l'institut met en place le diplôme de médecine agricole (15 étudiants diplômés à la première promotion de 1960) et organise des symposia (thème du tout premier : la psychosociologie dans le monde agricole).

1976 voit le siège de l'association transféré à Tours, dans les locaux de la faculté de médecine. Dès lors, la présidence est assurée par un représentant de cette faculté, tandis qu'un directeur détaché par la caisse centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA) dirige l'institut. Cette évolution confirme les liens privilégiés que l'institut a toujours su établir avec ces deux organismes. Avec en toile de fond le diplôme (jusqu'à 500 étudiants inscrits lors de certaines rentrées et une durée de formation portée à 2 ans), les colloques et symposia, l'institut élargit son activité (organisation de la formation initiale des techniciens-conseils de prévention de la MSA jusqu'en 1984).

En 1986, l'assemblée générale fonde le nouvel Institut national de médecine agricole, qui se substitue à l'AFPHMA initiale. Ses objectifs : prévention des risques, d'origine professionnelle ou générale, en milieu agricole, notamment par des actions de formation et de perfectionnement des personnels médicaux, paramédicaux, techniques et administratifs concernés ;

actions d'information et de documentation ; enfin études et travaux de recherches.

L'INMA poursuit son évolution. Au-delà de l'offre initiale de formation aux professionnels de santé du monde rural, les formations « métiers » et la formation continue pour tous les acteurs de la Santé et de la sécurité au travail en agriculture sont largement étoffées et diversifiées.

LA STRUCTURE

L'INMA est un institut de formation et de recherche disposant d'un label universitaire et d'un important réseau d'experts nationaux. Régi par la loi de 1901, il est géré par un conseil d'administration de 16 membres :

- 4 représentants du corps enseignant de la faculté de médecine de Tours, dont le doyen de la faculté, membre de droit,
- 1 représentant du ministère de l'Agriculture, membre de droit,
- 4 représentants de la CCMSA,
- 2 personnalités représentatives de la ville de Tours et du département de l'Indre-et-Loire ou de la région Centre,
- au moins 5 personnalités qualifiées en raison de leurs compétences.

Actuellement présidé par le Pr Patrick Choutet (service des maladies infectieuses, CHRU de Tours), l'INMA est dirigé par un médecin conseiller technique détaché de l'Échelon national de santé au travail de la CCMSA. Trois personnes, salariées de l'association, assurent le fonctionnement administratif, financier et technique de la structure. Plus d'une centaine d'intervenants venant d'horizons variés (MSA, universités, institutions et organismes nationaux, établissements d'enseignement...), tous reconnus pour leur expertise dans leur domaine de compétence, animent les formations proposées dans le catalogue.

Saisi de toutes les questions de nature pédagogique et scientifique relatives aux missions de l'association, le conseil scientifique est composé de membres du conseil d'administration, des responsables pédagogiques du diplôme et de personnalités reconnues.

LE CHAMP D'ACTION (FIG. 1)

Le diplôme de médecine agricole

La loi n° 66-958 du 26 décembre 1966 met en place les fondements de la médecine du travail en agriculture en rendant son organisation obligatoire et en la confiant aux caisses de MSA. Le décret n° 68-615 du 8 juillet 1968 fixe les compétences techniques (et les conditions d'exercice) des médecins participant à cet

Formations de l'Institut national de médecine agricole (INMA)

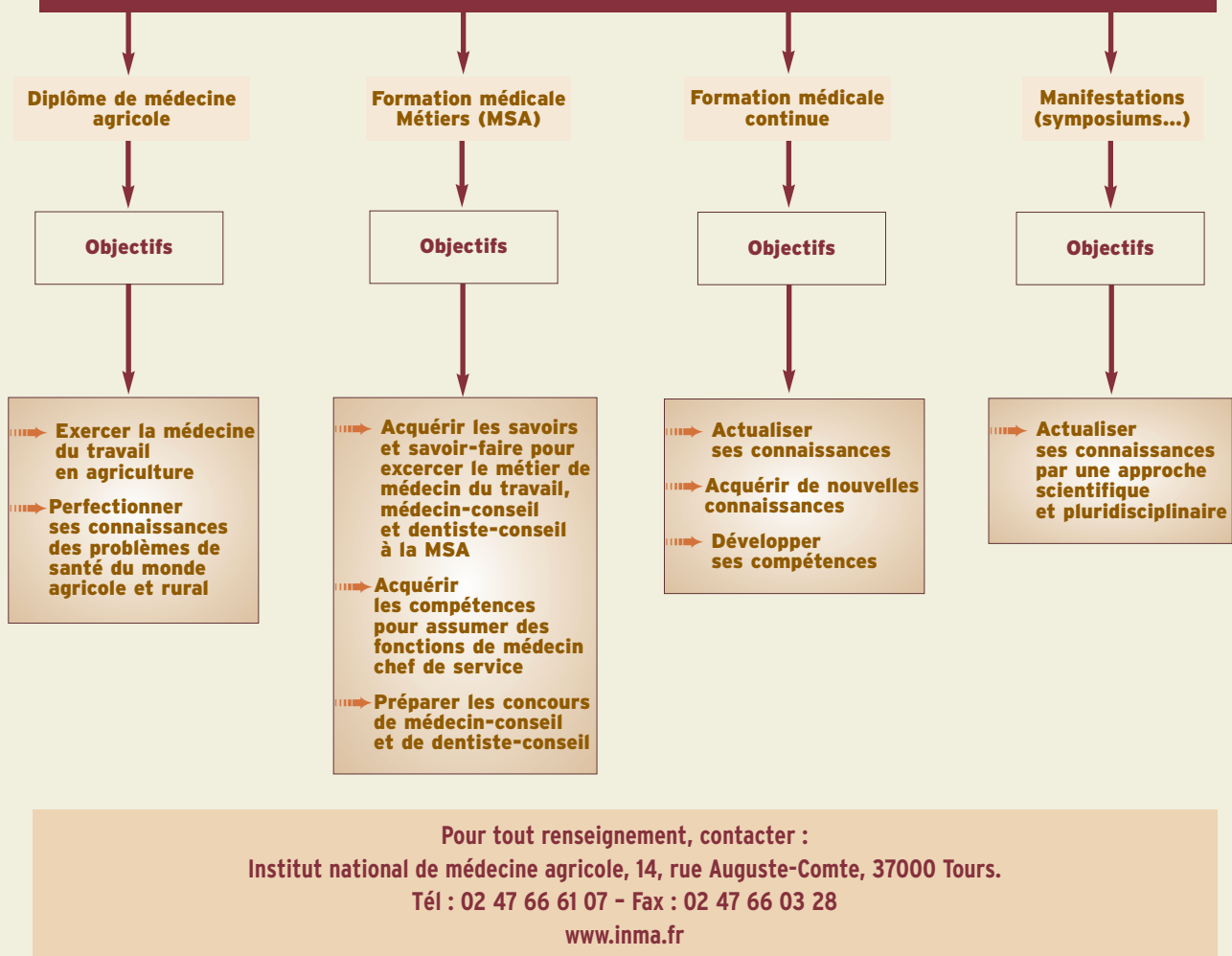


Figure 1 Les champs d'action de l'INMA.

exercice de la médecine du travail. Après 8 ans d'existence, le diplôme de médecine agricole délivré par l'INMA est officiellement reconnu au même titre que le certificat d'études spéciales (CES). Cette disposition a été confirmée dans le décret n° 82-397 du 11 mai 1982 relatif au fonctionnement et à l'organisation des services médicaux du travail en agriculture.

Initialement organisée sur une durée d'un an, la scolarité est portée à 2 ans en 1980 tandis qu'une organisation modulaire de l'enseignement apparaît en 1999. La rentrée de décembre 2006 apporte encore plus de souplesse aux étudiants, qui définissent eux-mêmes leur parcours pédagogique sur une durée de 1 à 2 ans.

La validation du diplôme, ouvert aux titulaires du diplôme de doctorat en médecine et aux étudiants inscrits en 3^e cycle des études médicales implique :

- la présence dans les locaux de l'INMA à Tours pour le suivi des 10 unités d'enseignement (UE) pendant une durée de cinq semaines sur toute la formation;
- la validation du contrôle des connaissances de ces UE;
- la présentation et la validation d'un mémoire de fin d'études;
- le suivi d'un stage de 5 jours dans un service de Santé au travail d'une caisse de MSA.

Destiné principalement aux médecins désirant intégrer un service de santé au travail en agriculture pour exercer la médecine du travail, ce diplôme offre aussi

aux médecins exerçant en milieu rural l'opportunité de mieux connaître, détecter et suivre les problèmes de santé caractérisant la profession agricole.

Actuellement, 2 550 médecins sont diplômés de l'INMA ; la liste de leurs mémoires (indexés depuis 1986 et disponibles sur le site Internet) constitue une base documentaire originale sur la Santé au travail en Agriculture.

Les formations médicales aux métiers de la MSA

Tant pour les médecins du travail que pour les médecins-conseils ou chirurgiens-dentistes-conseils, la maîtrise des compétences reste un objectif des formations initiales suivies par tous les praticiens à la suite de leur prise de fonction dans les caisses de MSA. Sous la responsabilité pédagogique des médecins nationaux adjoints de la MSA, ces formations sont animées le plus souvent par des acteurs de terrain prompts à transférer leurs connaissances et leurs expériences.

Avec la même approche et en s'attachant plus spécifiquement au « savoir-être », l'INMA assure aussi la for-

mation des praticiens désireux d'accéder à des fonctions de médecin chef de service.

La formation médicale continue

L'article 11 du Code de déontologie médicale (« *Tout médecin doit entretenir et perfectionner ses connaissances...* ») annonce explicitement une obligation de formation continue, confirmée depuis une dizaine d'années et notamment par des textes publiés récemment (juin 2006). L'INMA, agréé au titre de la formation continue et veillant à la mise en place progressive du dispositif de Formation médicale continue (FMC), propose dans son catalogue près de 40 formations destinées aux médecins du travail, aux médecins-conseils et à tout autre professionnel intéressé par les thèmes proposés.

Comme pour le diplôme, ces formations sont animées par des intervenants spécialisés, experts des questions traitées.

Les autres formations (Fig. 2)

Il serait vain de penser que la santé et la sécurité au travail n'est qu'une « affaire » de médecins. L'INMA s'est toujours attaché à respecter ses missions en proposant des formations à d'autres acteurs de la prévention, et notamment aux membres des Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) des entreprises pour lesquelles il possède un agrément spécifique.

Les médecins généralistes, les distributeurs et applicateurs de produits phytosanitaires peuvent aussi trouver par exemple à l'INMA, dans le cadre du plan interministériel 2006-2009 de réduction des risques liés aux pesticides en milieu professionnel, une formation spécifique adaptée.

De plus l'INMA est susceptible de répondre à toute demande ponctuelle de formation respectant le périmètre des missions définies dans ses statuts. Des agents de la fonction publique fortement exposés à des risques zoonotiques sont ainsi régulièrement formés.

Les manifestations de l'INMA

Depuis 1960, l'INMA organise chaque année une ou plusieurs manifestations (colloques et symposia) avec la volonté d'être en phase avec l'actualité, voire parfois de l'anticiper, comme en 1995, avec un XXII^e Symposium consacré aux maladies à prions. Rassemblement de professionnels soucieux d'actualiser leurs connaissances, ces manifestations tentent de leur apporter l'éclairage pluridisciplinaire et scientifique dont ils ont besoin pour agir.

Le thème du symposium de septembre 2006 « Les effets à long terme des produits phytosanitaires » illustre bien cette approche : chaque participant a pu repartir avec des arguments scientifiques permettant d'évaluer les connaissances actuelles et une perspective du chemin restant à parcourir pour obtenir des certitudes.

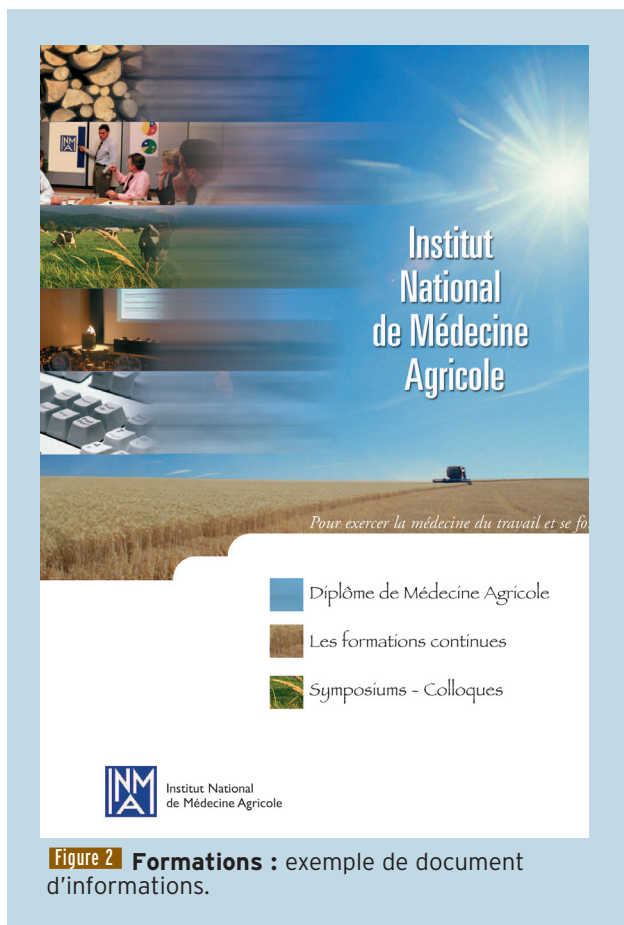


Figure 2 Formations : exemple de document d'informations.

Études et travaux de recherche

Comme le prévoient ses statuts, l'INMA a vocation à s'investir dans des études et travaux de recherche.

L'Institut a ainsi initié ou participé à plusieurs travaux tels que l'enquête nationale sur les facteurs de risque de la transmission de la leptospirose, en lien avec l'Institut de veille sanitaire (InvS), avec pour objectif

POUR LA PRATIQUE

L'institut national de médecine agricole, c'est :

- un lieu de formation et d'information pour les professionnels de la santé et de la sécurité au travail en agriculture et les médecins exerçant en milieu rural désirant perfectionner leurs connaissances ;
- une formation diplômante pour exercer la médecine du travail en agriculture ;
- des manifestations annuelles ouvertes à tous pour une actualisation des connaissances par une approche scientifique et multidisciplinaire ;
- des outils documentaires ;
- un site Internet : www.inma.fr

d'identifier les facteurs de risque de la maladie (activité, environnement), d'en améliorer la prévention et de préciser les indications vaccinales.

L'INMA a également contribué à l'étude de la résistance aux antibiotiques chez les porchers et a participé à la mise en place du Réseau national de toxicovigilance en agriculture.

Généralisé à l'ensemble des caisses de MSA en 1997, ce réseau, par les informations qu'il apporte, permet d'actualiser l'enseignement et les formations proposés par l'INMA sur ce thème.

L'institut participe également à la commission ministérielle qui fait évoluer les tableaux des maladies professionnelles en agriculture.

CONCLUSION

Si « la vie fleurit par le travail » comme l'a écrit Arthur Rimbaud, il arrive trop fréquemment que ce dernier ne la flétrisse prématurément. Forts de cette métaphore, les fondateurs de l'INMA ont su très tôt proposer un outil adapté à la reconnaissance et à la prise en charge des problèmes de santé, parfois spécifiques, que peuvent présenter les professionnels de l'agriculture. ■

SUMMARY The French National institute for agricultural medicine (INMA)

Since 1958, the French National institute for agricultural medicine (INMA) has been studying the determinant health factors (non-exclusively medical) in the agricultural and rural environment. To reach this objective, the INMA organizes various types of training (degree in agricultural medicine, training for the physicians from the Mutualité Sociale Agricole - a French social security agency -, continuing education, seminars and symposiums etc.) designed for various health and safety professionals (occupational physicians, consultant physicians, general practitioners, especially from rural areas, members of safety committees etc.).

This agricultural and rural specificity of the INMA is also one of the characteristics of its oldest training (2,500 physicians trained to date): the degree in agricultural medicine, which, following one or two years of courses, allows trainees to carry on occupational medicine in the agricultural sector. Through its holdings, the INMA website (www.inma.fr) provides physicians with a lot of answers to their questions regarding the health issue in agriculture.

RÉSUMÉ L'Institut national de médecine agricole (INMA)

Depuis 1958, l'Institut national de médecine agricole (INMA) se préoccupe des déterminants (non exclusivement médicaux) de la santé en milieu agricole et rural. Pour atteindre cet objectif, l'INMA organise notamment des formations variées (diplôme de médecine agricole, formations des médecins de la Mutualité sociale agricole, formations continues, colloques et symposiums, ...) destinées à de nombreux professionnels de la santé et de la sécurité (médecins du travail, médecins-conseils, praticiens libéraux, en particulier du monde rural, membres de comités de sécurité, ...).

Cette spécificité agricole et rurale de l'INMA est aussi l'une des caractéristiques de sa formation la plus ancienne (2 500 praticiens formés à ce jour), le diplôme de médecine agricole, qui, après une ou deux années de scolarité, permet d'exercer la médecine du travail en agriculture. Le site Internet de l'INMA (www.inma.fr), par son fonds documentaire, apporte de nombreuses réponses aux interrogations des praticiens sur cette problématique de la santé en agriculture.

Rev Prat 2007 ; 57 (suppl. 11) : S15-S9